

**Décision du 11 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de cour d'appel de Poitiers**

NOR : JUSB1430838S

Le premier président de la cour d'appel de Poitiers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Poitiers en date du 4 décembre 2014 ;

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Poitiers :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat National C. JUSTICE des personnels Administratifs et techniques du ministère de la justice et autres	M. Patrick BESSEAU	Mme Magali SAUVANEIX
Syndicat CGT des Chancelleries et services Judiciaires	Mme Murielle MAZENOUX ép. GUILLET	M. Thierry POIRIER
UNSa Services Judiciaires	Mme Geneviève CAMPAGNE ép. SABOURAULT	Mme Marie-Laure MAUCOLIN
SDGF-FO	Mme Karine WEBER ép. MACIAS	Mme Laetitia PANIEN ép. BERSOUX

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 11 décembre 2014.

Le premier président,

Dominique GASCHARD